

DEPARTEMENT DE L'AIN

ARRONDISSEMENT DE BOURG

CANTON DE MIRIBEL

MAIRIE DE NEYRON

**OBJET : Convention SDIS Ain
Mise à disposition d'une bouteille
d'oxygène médicinal**

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations

du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 7 septembre 2022

20220045

L'an deux mille vingt-deux, le sept
septembre, à 19H30, le Conseil Municipal
légalement convoqué s'est réuni en session
ordinaire à la Mairie, sous la présidence de :

Christine FRANÇOIS, Maire

Etaient présents : BRIERE Matthieu, DELACOURT Marc, DUPLAN Véronique, FAURE Sébastien, FAVREAU Julien, FRANCOIS Christine, GARCIA Nathalie, GAROUTTE Agnès, GIRARD Jean-Yves, GRUFFAT Henri, HERVIS Jean-Pierre, JULLIEN Valérie, MENUT Brigitte, NEDIALKOVA Krassi, PAYRE Raphael, PISTIL Raymond, QUEIREL Elodie, VERDENET Clotilde

Pouvoirs : BOURGEOIS Rosaria donne pouvoir à GARCIA Nathalie, LARIVE Bruno donne pouvoir à FRANCOIS Christine, MARQUIS Gérard donne pouvoir à GRUFFAT Henri, TONDU Mathieu donne pouvoir à JULLIEN Valérie

Etaient absents : FLACEAU Chloé

Secrétaire de Séance : Henri GRUFFAT

Date de convocation du Conseil : 1^{er} septembre 2022

Nombre de conseillers :

En exercice : 23

Présents : 18

Pouvoir : 4

Madame la Maire expose que la commune est détentrice d'une bouteille d'oxygène médicinal de 5 litres mise à disposition par le SDIS de l'Ain pour notre CPINI (Centre de première intervention non intégré) selon la délibération 070/2009 du 09/10/2009.

La convention signée le 10/02/2010 est caduque. Par délibération 069/2022 du 20/05/2022, le conseil d'administration du SDIS de l'Ain a approuvé les termes d'une nouvelle convention.

Afin de régulariser administrativement et maintenir la prestation à notre profit, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Madame la Maire à signer cette convention.

Accusé de réception en préfecture
001-210102752-20220907-20220045-DE
Date de réception préfecture : 16/09/2022

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE :

- D'autoriser Mme la Maire à signer la convention avec le SDIS pour la mise à disposition d'une bouteille d'oxygène médicinale

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus par les membres présents.

A NEYRON, le 7 septembre 2022

La Maire

Christine FRANÇOIS



Transmission à la Préfecture le :
Réception par la Préfecture le :